

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2017_6

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 7

L' an deux mille dix sept , le mercredi 11 octobre à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Octobre 2017

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Monsieur BERGER Xavier, Madame BERTHEBAUD Anne, Madame GUILLON Sèverine

Objet : Décisions modificatives

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marylène BIRONNEAU

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient d'adopter uné décision modificative du budget, comme suit :

Cession remorque ERDE

Dépenses d'investissement :

Recettes d'investissement :

OP 45 - compte 2183 : + 100,00

Chapitre 024 - compte 024 : + 100,00

Virement de crédits :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 012

Compte 64111 : + 4 350,00
Compte 6451 : + 1 650,00
Compte 6453 : + 1 000,00
Compte 6336 : + 1 000,00

Chapitre 011

Compte : 60612 : - 2 000,00
Compte : 60624 : - 500,00
Compte : 60631 : - 1 000,00
Compte : 60632 : - 4 000,00
Compte : 61551 : - 500,00

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuver la décision modificative comme ci-dessus;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 7 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/10/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot